



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 102677

Texte de la question

Mme Marine Brenier interroge Mme la ministre de la fonction publique sur la situation statutaire et indiciaire des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Alors que l'ensemble des soignants est actuellement en souffrance, les propositions émises par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) lors des discussions du mois de mai 2015 sont insatisfaisantes pour la profession. En effet, bien que le champ d'exercice ait été clarifié et son élargissement désormais inscrit dans le code de la santé publique, le second volet de l'accord ne permet pas de faire évoluer le statut et la rémunération de ces professionnels. Ces derniers, au vu de leur diplôme bac + 5 et des conditions de travail qui sont les leurs (horaires décalés, exposition aux sources de contamination et aux produits toxiques, port de charges lourdes) demandent la reconnaissance d'un statut spécifique ainsi qu'une réévaluation significative de leur grille indiciaire, afin d'être rémunérés à la même hauteur que les autres professions de la fonction publique diplômées d'un master 2. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées afin de répondre aux attentes légitimes de la profession.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102677

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1201

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)